LE CIMETIÈRE

19 mars 2019

Situé au **1, rue de l'Égalité**, le cimetière communal offre un lieu de recueillement adapté aux familles. Il comprend des **concessions en terrain concédé**, un **carré militaire** et un **espace cinéraire** dédié à la crémation.

Pour accompagner les proches dans ces moments, un **abri** est disponible à l'entrée du cimetière afin de recevoir les condoléances.

HORAIRES D'OUVERTURE

Le cimetière est ouvert au public tous les jours.

- **Du 1er octobre au 31 mars** : 9h – 17h30 (horaires d'hiver)
- **Du 1er avril au 30 septembre** : 9h – 19h (horaires d'été)

ACHAT DE CONCESSION FUNÉRAIRE

ESPACE CINÉRAIRE

AUTORISATION SPÉCIALES D'ACCÈS

ENTRETIEN ET NETTOYAGE DES CONCESSIONS : UN DEVOIR DE MÉMOIRE ET DE RESPECT

REPRISE DE CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON

GESTION DES DÉCHETS : MISE EN PLACE DE BACS À TERRE AU CIMETIÈRE

VÉGÉTALISATION DU CIMETIÈRE

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

Règlement du cimetière

Tarifs municipaux

Opérations funéraires : Devis des opérateurs

INFOS ET DÉMARCHES

Service Population
Tél : 01 60 22 25 63

Envoyer un message mailto:service-courrier@lfsj.fr

Hôtel de Ville
Place de l'Hôtel de Ville
BP 70045
77260 La Ferté-sous-Jouarre cedex
Fax : 01 60 22 99 82

MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Place de l'Hôtel de Ville
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE

01 60 22 25 63

Nous contacter

Copyright 2026 MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE